



PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

1ère session extraordinaire de 2019

23 è 24 di maghju

23 et 24 mai

2019/E1/046

Question déposée par Pierre GHIONGA au nom du groupe LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE

Objet : *Organisation bi-camérale de la Collectivité de Corse*

Messieurs les Présidents,
Chers collègues,

Après seize mois d'existence de la Collectivité Unique, les demandes de compétences nouvelles portées par votre majorité et d'autres - dont je suis -, en particulier dans le domaine de l'Éducation et de la Santé, le sentiment largement répandu dans la population d'une distanciation accrue du pouvoir politique territorial, le sentiment d'apparition d'un néo-centralisme ajaccien, l'inefficacité (pour ne pas dire plus) de la Chambre des Territoires actuelle, me semblent rendre opportun de rouvrir le débat sur une organisation bi-camérale de la Collectivité de Corse.

J'ai toujours défendu cette idée, en particulier avec François Orlandi, depuis que l'on parle de collectivité unique, avec une franche opposition, voire les sarcasmes, d'une majorité de l'échiquier politique Corse.

Notre proposition était et est la suivante :

La Collectivité de Corse est constituée de trois assemblées :

1. **L'Assemblée de Corse** siège à Ajaccio, elle est composée de 51 membres élus à la proportionnelle et avec le principe de parité.
2. **L'Assemblée des Territoires** siège à Bastia, est composée de 40 membres élus par les 9 Territoires définis par la Collectivité de Corse à la proportionnelle et avec le principe de parité, avec 4 élus pour chacun des 7 territoires, hors ceux d'Ajaccio et de Bastia, qui en bénéficient de 6 chacun.

Ces deux assemblées se réunissent en Congrès pour élire le Conseil Exécutif de 10 membres, qui siège à Corte et vote les actes budgétaires.

L'Assemblée des Territoires est chargée des politiques de proximité : social, déchets, réseau routier secondaire...

3. Enfin le **Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel**, ramené à 51 membres siègera à Sartène.

Monsieur le Président, jugez-vous cette proposition légitime, et, si c'est le cas, un groupe de travail pourrait-il être mis en place pour l'évaluer ?

Je vous remercie.